



Hey oui encore moi, cette fois ci orange!

Par **ludo88500**, le **08/08/2009** à **08:36**

Bonjour,rnrnje suis désolé de poster autant mais je préfère avoir l'avis de professionnels.rnrnj'ai un abonnement internet livebox orange 8 méga + tel illimité.rnrnCourant juin, j'ai quitté mon appartement donc j'ai signalé à Orange par téléphone que je déménageais.rnmais le temps de retrouver quelques chose qui me convient au niveau immobilier, je suis retourné chez mes parents qui eux possèdent déjà un abonnement internet Orange qui plus est.rnrndonc j'ai prévenu Orange de mon déménagement et j'avais demandé s'il était possible de suspendre l'abonnement et que dès que j'aurai mon nouvel appart, je reprendrais l'abonnement, bref cours normal des choses.rnrnOn me fait donc appeler le service résiliation et on m'explique qu'il faudrait que je résilie mon abonnement et en ouvrir un nouveau lorsque j'aurai mon nouveau lieu de vie car il n'est pas possible de suspendre les abonnements.rnrnDonc je dis à la conseillère de laisser tomber car je ne me voyais pas résilier mon abonement pour en souscrire un autre en septembre, que c'était ridicule.rnelle me dit vous allez donc payer votre abonnement 2 mois sans l'utiliser (juillet et aout).rnJe dis donc Ok, pas de problème....cela ne me gêne, sachant que pour rouvrir la ligne internet après résiliation il y'a aussi beaucoup de frais.rnDonc je lui dit laissez courir mon abonnement et dès que je suis dans mon appart en septembre j'appelle Orange pour faire la migration.rnVOila je pensais le sujet clos.rnrnSeulement pour juillet 2009, je n'ai pas été prélevé des 42€ correspondant à mon abonnement.....;rnlà cela m'ettonne tout de même?rnrnQue faire? Prévenir Orange ou attendre?rnSont ils en droit de me réclamer l'abonnement de juillet?rnrnmerci

Par **Patricia**, le **08/08/2009** à **11:28**

Bonjour,rnrnLe paiement de l'abonnement reste dû, même pendant la période de suspension

des prestations.
MON AVIS :
Votre contrat Orange n'ayant pas été résilié, il serait préférable de les prévenir au risque de recevoir un rappel avec majorations de retard lors de l'installation de votre nouvelle ligne.
Si vous ne leur devez pas, tant mieux, mais prenez les devants pour éviter d'éventuelles désagréables surprises et de désaccords....

Par **ludo88500**, le **08/08/2009 à 13:44**

Oui je suis d'accord Patricia mais après tout, moi je ne suis pas en tort.....je leur ai déclaré ma situation lorsque j'ai déménagé et j'étais OK sur le fait que la suspension du contrat n'était pas possible donc pourquoi n'ont ils pas prélevé en juillet?
C'est uniquement de leur faute

Par **Patricia**, le **08/08/2009 à 19:20**

Dans ce cas, allez-y au bluff et ne dites rien.
Attendez vous quand même de recevoir une lettre de rappel après votre transfert de ligne.
Vous êtes toujours redevable de l'abonnement....
Si c'est un oubli de leur part, comme vous payez par prélèvements automatiques, Orange se paiera directement.

Par **ludo88500**, le **08/08/2009 à 23:23**

d'accord Patricia, dans ce cas si orange se sert automatiquement sans prélever de frais supplémentaires puisque je n'y suis pour rien cela me va.
je suis honnête, j'honore mon contrat, ce qui est normal